

DÉCISION DU BUREAU N° 8 / 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre, à 18 h 00, les membres du Bureau légalement convoqués le 28 septembre deux mille vingt-six, se sont réunis à BAIN-DE-BRETAGNE, sous la présidence de M. MINIER Vincent.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 21

Étaient présents :

BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Éric, BLOUIN Soazic, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, JANVIER Norbert, LOUAZEL Véronique, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, PAPION Ludovic, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, SOLLIER Jacqueline.

Pouvoirs :

HUREL David à PAPION Ludovic
JUGAN David à BLOUIN Soazic

Mme Jacqueline SOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : Lancement du marché « Etudes écologiques pour la révision du PLUiH »

RAPPORT :

Contexte :

La révision du PLUiH de BPLC a été prescrite en décembre 2023. Si une grande partie de cette démarche est menée en régie, il apparaît opportun d'externaliser les prestations relatives à l'évaluation environnementale et aux études écologiques.

Missions :

L'évaluation environnementale doit permettre d'intégrer les considérations environnementales dans la révision du PLUiH en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, de la santé humaine et de sobriété foncière.

Il est noté qu'une partie a déjà été livrée : l'état initial de l'environnement, ainsi que des cartes d'enjeux paysagers, qui ont aidé à l'élaborer le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Dans ce nouveau marché, il est question d'analyser les incidences de cette révision, de faire évoluer le projet par la mise en œuvre de la démarche « éviter, réduire, compenser », de contribuer à la transparence des choix et de rendre compte des impacts. Par ailleurs, l'évaluation environnementale a aussi pour objectif de préparer le suivi de la mise en œuvre du document d'urbanisme en élaborant des indicateurs de suivi. Un résumé non technique sera rédigé pour permettre l'appropriation des enjeux et des incidences du PLUiH par le grand public.

Un second objet est noté dans ce marché : la compatibilité du dossier de révision du PLUiH avec les documents supra-communaux. En effet, le document d'urbanisme intercommunal doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur : le code de l'urbanisme, le SAGE Vilaine, le PGRI Bassin Loire-Bretagne, le SCoT des Vallons de Vilaine, le PCAET de BPLC, le PDH, le SRADDET, etc.

Enfin, parmi les thématiques à traiter au titre de cette évaluation, l'identification et la délimitation des zones humides, de la faune/flore et plus largement des sensibilités naturelles présentes sur le territoire constituent un enjeu majeur. L'urbanisation constitue l'une des principales causes de destruction de ces secteurs. Le SAGE Vilaine prévoit des dispositions de protection des zones humides et leur inscription dans les documents d'urbanisme. Le dernier objet du marché porte donc sur la réalisation d'études écologiques sur chaque secteur d'aménagement (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Présentation du marché : Les principales caractéristiques de la consultation seront les suivantes :

- Type de procédure : Marché à procédure adaptée ouverte
- Type de prestations : Prestations intellectuelles
- Durée prévisionnelle du marché : 2 ans à compter de février 2027
- Montant estimé du marché : 130 000 € HT

Le marché sera structuré de la manière suivante :

Phase 1	Réalisation de l'évaluation environnementale, rédaction du résumé non technique et analyse de la compatibilité avec les documents supra-communaux
Phase 2	Réalisation des études écologiques
Phase 3	Formalisation des données zones humides récoltées lors des études terrain pour approbation auprès de la Commission Locale de l'Eau
Phase 4	Accompagnement aux procédures réglementaires (enquête publique, avis PPA, etc.)

Critères de notation :

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Prix des prestations : 45 points
- Valeur technique : 45 points
 - **Sous-critère 1** : Compréhension du contexte et des enjeux locaux : 15 points
 - **Sous-critère 2** : Pertinence de la méthodologie proposée : 25 points
 - **Sous-critère 3** : Qualité de mise en œuvre de la mission (moyens humains et matériels) : 10 points
- Performance en matière de protection de l'environnement : 10 points
Estimation des émissions de carbone liées à l'étude. Enonciation des moyens de locomotion, du nombre estimé de déplacements, calcul des émissions estimées suivant la méthode d'évaluation de l'ADEME

Calendrier prévisionnel de la consultation :

Le calendrier estimatif de la consultation est le suivant :

- Lancement de la consultation : 02 novembre 2026
- Date limite de réception des offres : 11 décembre 2026
- Analyse des offres : décembre/janvier
- Choix de l'attributaire : bureau du 02 février 2027
- Entrée prévisionnelle de début d'exécution du marché : 15 février 2027

Le bureau communautaire est appelé à autoriser le Président à lancer la consultation pour le marché de réalisation d'une évaluation environnementale et d'études écologiques dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal.

DECISION :

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les articles L1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-56 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 déléguant au bureau communautaire la possibilité de prendre toute décision concernant la définition des besoins, la passation, la signature et l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures courantes et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, d'un montant supérieur à 100 000 € H.T et inférieur aux seuils de procédures formalisées ;

Considérant que, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), les prestations relatives à l'évaluation environnementale et aux études écologiques nécessitent une expertise spécifique et qu'il apparaît opportun d'en confier la réalisation à un prestataire extérieur ;

Considérant que l'évaluation environnementale vise à intégrer les enjeux environnementaux dans la procédure de révision du PLUiH afin de favoriser un développement durable du territoire, de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine, et de contribuer à l'objectif de sobriété foncière ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le lancement de la procédure de consultation relative au marché d'évaluation environnementale et d'études écologiques dans le cadre de la révision du PLUiH
- APPROUVE les modalités suivantes relatives à ce marché :
 - o Durée prévisionnelle du marché : 2 ans à compter de février 2027
 - o Montant estimé du marché : 130 000 € HT
 - o Décomposition en quatre phases :

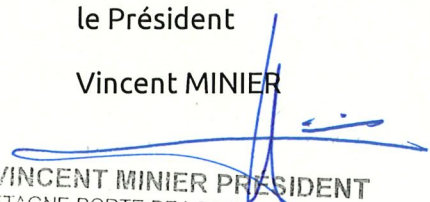
Phase 1	Réalisation de l'évaluation environnementale, rédaction du résumé non technique et analyse de la compatibilité avec les documents supra-communaux
Phase 2	Réalisation des études écologiques
Phase 3	Formalisation des données zones humides récoltées lors des études terrain pour approbation auprès de la Commission Locale de l'Eau
Phase 4	Accompagnement aux procédures réglementaires (enquête publique, avis PPA, etc.)

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché qui résultera de la procédure de consultation.

Pour extrait conforme

le Président

Vincent MINIER


VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2.Allée de L'Îlle
35470 BAIN DE BRETAGNE